3 septembre 2002 **02.143**

Interpellation Jean-Claude Baudoin

Les emplois passent à la trappe et ce n'est pas fini…

En une année, jour pour jour, trois grandes entreprises du secteur principal de la construction, à pied d'œuvre dans le canton de Neuchâtel, ont fermé leurs portes, à savoir Pizzera, Porr Suisse romande et Freiburghaus. Ces trois entreprises, entre autres raisons, sont aussi les victimes d'une politique des prix dictée par les "casseurs de prix".

Au total, quelque 250 personnes ont perdu leur emploi et le pire est peut-être encore à venir!

Si l'outil de production pèse toujours d'un bon poids parce que la taille du marché neuchâtelois du gros œuvre et du second œuvre est modeste, il faut d'emblée préciser qu'entre 1990 et aujourd'hui, le personnel de la branche a fondu comme neige au soleil: de 4200 travailleurs en 1990 à moins de 2000 en 2002… C'est dire si les entreprises, en douze ans, ont d'ores et déjà restructuré leur appareil de production!

Personne ne peut rester insensible à cette sorte d'exclusion professionnelle, comme chacun voudra tout mettre en œuvre pour contrer une spirale négative qui ampute l'économie neuchâteloise d'importantes richesses sociales.

A titre d'information, d'autres chiffres et d'autres constats valent mieux qu'une longue dissertation:

– au 1er janvier 2002, pour le seul secteur du génie civil, les réserves de travail ont chuté de 55% dans notre canton;
– pour le secteur du bâtiment, entre 1999 et 2002, le chiffre d'affaires a baissé de 5%;
– former des apprentis reste une vraie priorité, mais au fil des soubresauts conjoncturels les entreprises les perdent en route, voire dans le caniveau;
– les prix du marché sont au plus bas et toute la législation sur les marchés publics rend bel et bien difficile l'appréciation politique des dossiers d'adjudication.

Dans la balance, certes, nous avons tous le devoir de dépenser avec parcimonie l'argent consacré aux investissements. Et nous savons aussi que l'Etat, en la matière, doit mener une politique anticyclique. L'a-t-il réussi? La question reste ouverte, bien sûr. Mais l'important est ailleurs: la recherche d'économies qui consiste à ne prendre en compte que le prix de telle ou telle soumission publique est une erreur d'appréciation souvent fatale!

En effet, inviter des entreprises externes au canton à rendre des offres alors que la législation ne l'exige pas, c'est faire fi de quelques données fondamentales:

– l'entreprise externe au canton, lorsqu'elle rend une soumission, mène aussi une politique de promotion. Elle aura tendance à "casser les prix" pour pouvoir mettre un pied dans la porte du marché neuchâtelois. Dans ce cas de figure, les prix ne correspondent plus à une seule prestation: ils sont dictés par un besoin de propagande. Plus loin, il faut encore savoir que les entreprises qui agissent ainsi ressemblent souvent à des météores: elles ne font que passer;
– chaque franc "neuchâtelois" qui tombe dans l'escarcelle d'une entreprise d'un autre canton appauvrit l'économie neuchâteloise. Comment passer sous silence que le retour fiscal des travailleurs et des familles d'ici, qui vivent du fruit des chantiers neuchâtelois, s'élève à quelque 15 millions de francs par année? Pour l'exemple, les entreprises neuchâteloises du bâtiment et du génie civil distribuent chaque année une masse salariale de près de 200 millions de francs! Ce n'est pas rien, sinon entre 10 et 15% du Produit cantonal brut.

Dans ces conditions, à la lumière de la conjoncture difficile, et parce que l'entretien du patrimoine cantonal routier, d'une part, et l'ouverture des chantiers de la H 20 d'autre part devraient ouvrir des perspectives encourageantes, nous prions le Conseil d'Etat de bien vouloir tout entreprendre pour apporter un réel soutien, un soutien massif aux entreprises de la place lorsque la loi lui laisse une marge de manœuvre.

Il en va des emplois, de la formation professionnelle et de la sécurité au travail.

L'urgence est demandée.